

Accueil / France - Monde / Météo / Intempéries

Seysses. Plan de Prévention des Risques d'inondations



Des informations sur le PPRI sont à consulter sur le site de la mairie./ Photo DDM, C. P.

Publié le 22/08/2019 à 03:51 , mis à jour à 09:53



Intempéries, Seysses

Une nouvelle phase de concertation publique aura lieu du 10 juillet au 15 septembre 2019, sur le dossier complet de PPRi. Le Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRI) du Touch Aval, concerne plusieurs communes et la ville de Seysses est concernée. La présente décision de l'Autorité Environnementale est annexée aux onze arrêtés de prescription précédemment publiés. Suite au comité de pilotage du 18 décembre 2017, les cartes d'aléa de ce PPR (Plan de prévention des risques) ont été validées et ont été transmises aux communes concernées. Du 1er mars au 1er mai 2018, le public a été invité à participer à la première phase de concertation publique sur la cartographie des aléas. Un bilan de cette concertation est édité sur un document en ligne. Les informations très précises concernant la commune, sont sur le site www.mairie-seysses.fr.

On peut y trouver les prescriptions, les plans, les enjeux, les zonages et le dossier sur les notes communales.



LaDepeche.fr

[VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Le nouveau placement qui fait de l'ombre au livret A avec 7% de rentabilité !

Top Placements | Sponsorisé

Les résidences seniors : un placement immobilier rentable à ...

Investir Efficacement | Sponsorisé

Les Français peuvent obtenir leur pompe à chaleur financée par l'Et...

Reduire ses factures | Sponsorisé

Comment bénéficier de l'isolation à 1 € ?

Astuces & Economies | Sponsorisé